



Questions et réponses sur les Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires

Version 1.0 - 15/10/20

Sommaire

Introduction.....	2
Qu'est-ce que des systèmes alimentaires ?	2
Qu'est-ce que les CSSA des États membres ?	3
Comment les États membres seront-ils invités à organiser les CSSA ?	3
Qu'attend-on des CSSA ?	3
Quel sera l'effet des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ?	4
Qui sera chargé d'organiser et de lancer les CSSA ?	4
Quelles ressources seront disponibles pour soutenir le Coordonnateur et pour relier les Concertations aux autres axes de travail du Sommet ?	4
Quand les trois étapes des CSSA se dérouleront-elles ?	5
Quel est l'intérêt pour un État membre d'organiser des Concertations SSA ?	5
Comment les CSSA s'appuient-elles sur les initiatives nationales existantes pour faire évoluer les systèmes alimentaires ?	5
Que se passe-t-il lors de la première étape d'un programme de Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ?	6
<i>Les réponses aux questions suivantes sont en cours de préparation :</i>	<i>7</i>
Que se passe-t-il lors de la deuxième phase des CSSA ?	7
Que se passe-t-il lors de la troisième étape des CSSA ?	7
Quels sont les problèmes à anticiper ? Comment seront-ils évités et/ou résolus ?	7
Comment les personnes et les groupes non impliqués dans les CSSA peuvent-ils apporter leur contribution au Sommet ?	7

Introduction

Cette série de questions et réponses vise à fournir des informations et des conseils à tous ceux qui s'intéressent au programme de Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Il s'agit d'un document évolutif régulièrement mis à jour avec de nouvelles questions (et réponses) clairement datées. Les lecteurs sont invités à soumettre leurs commentaires ou toute autre question à info@summitdialogues.org. Une réponse leur sera apportée dans les plus brefs délais. Si une question et une réponse sont ajoutées au document, l'identité de l'auteur de la question sera visible uniquement si celui-ci l'a spécifiquement demandé.

Qu'est-ce que des systèmes alimentaires ?

Les systèmes alimentaires touchent tous les aspects de l'existence humaine. Chaque personne dans notre monde dépend de leur fonctionnement et nous avons tous un rôle à y jouer. Les systèmes alimentaires¹ concernent tout le monde et tous les processus impliqués dans l'agriculture, l'élevage et les autres formes de production de denrées alimentaires jusqu'à leur consommation : des agriculteurs aux cueilleurs de fruits, en passant par les caissiers des supermarchés, la meunerie, les camions frigorifiques ou encore les installations de compostage de quartier. Les systèmes alimentaires comprennent le large éventail de parties prenantes qui, ensemble, participent à l'alimentation d'une population, et leurs activités interconnectées. Ces activités englobent la culture, la récolte, l'emballage, la transformation, la distribution, la vente, le stockage, la commercialisation, la consommation, et l'élimination des déchets.

Parmi les nombreux acteurs qui construisent les systèmes alimentaires, on retrouve de nombreux secteurs du gouvernement, notamment ceux de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des infrastructures, des transports, des services financiers, de l'information et des technologies. Tous les aspects de notre monde sont concernés : les ressources naturelles, l'environnement, l'économie, les préférences des populations, la culture, les savoirs autochtones, les programmes, la politique, le commerce, la réglementation, etc. ont tous une influence sur le fonctionnement des systèmes alimentaires.

Nombreux sont les systèmes alimentaires actuels qui, dans le monde entier, nécessitent une transformation, pour le bien des populations, de l'environnement et du climat, et pour notre avenir commun. La pandémie de la COVID-19 a mis en évidence les faiblesses et les inégalités de nos systèmes alimentaires, à des degrés divers selon les pays du monde. Le virus, comme les mesures adoptées pour limiter son impact, menacent activement la vie et les moyens d'existence des populations du monde entier. C'est notamment le cas des personnes vulnérables et de celles qui vivent dans des situations fragiles. Même si la pandémie et la crise qu'elle a engendrée ont mis en lumière ces problèmes, la nécessité d'un changement était déjà évidente et pressante.

Les problèmes au sein des systèmes alimentaires sont disparates, considérables et souvent complexes. Bien que notre monde produise plus d'aliments que jamais, 690 millions de personnes souffrent encore de la faim et près de 2 milliards sont en surpoids ou obèses. Les maladies d'origine alimentaire sont en augmentation et près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans sont imputables à la dénutrition. Une mauvaise alimentation pendant l'enfance peut entraîner un retard de croissance, qui entrave ses capacités cognitives et réduit ses performances scolaires et professionnelles. En nous réunissant pour traiter ces questions vitales, nous pouvons tous contribuer à bâtir un monde dans lequel personne n'a faim, personne n'est pauvre et personne n'est laissé pour compte.

¹¹ Pour plus d'informations, consultez le site internet du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/food-systems-summit-2021/>

Qu'est-ce que les Concertations sur les Systèmes Alimentaires (CSSA) des États membres ?

Le Sommet sur les systèmes alimentaires du Secrétaire général des Nations Unies doit avoir lieu en septembre 2021. Avant le Sommet, les États membres sont invités à explorer des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables, afin de s'aligner pleinement sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Il s'agira d'examiner, puis de s'appuyer sur les politiques et plans existants en matière d'alimentation et d'agriculture, dans une approche systémique large. Pour aller de l'avant dans la définition et le développement des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables au cours des mois qui précèdent le Sommet, les États membres sont invités à réunir différentes parties prenantes des systèmes alimentaires nationaux. Ils sont encouragés à organiser et à mettre en œuvre un programme ambitieux de Concertations multipartites - Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires - idéalement en trois étapes au moins, tant au niveau national qu'au niveau infranational.

Comment les États membres seront-ils invités à organiser les CSSA ?

La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, qui est aussi Présidente du Comité consultatif du Sommet sur les systèmes alimentaires, a invité chaque État membre à s'engager dans la préparation du Sommet, afin d'avancer dans la définition de voies de transformation des systèmes alimentaires nationaux. L'invitation sera adressée à chaque État membre, début octobre 2020.

Chaque État membre est invité à lancer progressivement un programme national de Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, en trois étapes. La première étape débutera en novembre 2020, la troisième devant se terminer avant juin 2021.

Qu'attend-on des CSSA ?

Les résultats attendus des Concertations des États membres comprennent une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables pour la prochaine décennie, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, et des moyens pour la mettre en œuvre, par le biais de pratiques, de politiques, d'actions et d'engagements. Cette voie est destinée à orienter les travaux qui visent à rendre les systèmes alimentaires nationaux durables, de façon à contribuer à tous les ODD. Il appartient aux autorités et aux acteurs de l'État membre de décider de l'orientation et de l'ambition de cette voie et de la manière d'opérationnaliser les actions prioritaires. Cette voie doit constituer la base des travaux préalables à la mise en place de systèmes alimentaires nationaux durables, afin de contribuer à tous les ODD au cours de la décennie à venir. La voie nationale devra s'inspirer des politiques, plans et programmes nationaux existants qui auront le plus fort impact sur la réalisation de la vision future souhaitée, et refléter les expériences, innovations et propositions qui émergeront des différentes étapes des Concertations nationales. Plusieurs questions seront abordées, notamment concernant l'évaluation des progrès accomplis, les acteurs à impliquer pour y parvenir, et les types de défis à relever tout au long du processus. Les parties prenantes seront invitées à déterminer et à indiquer dans quelle mesure elles prévoient de soutenir les changements prévus dans cette voie nationale vers des systèmes alimentaires durables.

Elles auront également l'occasion de réfléchir aux propositions issues des axes de travail du Sommet - en particulier du Groupe scientifique et des pistes d'action - et d'y contribuer, sur la base de leur expérience locale et nationale. Les États membres pourront également s'inspirer des axes de travail et des objectifs des autres États.

Quel sera l'effet des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ?

Grâce aux CSSA, les différentes parties prenantes des systèmes alimentaires, les multiples secteurs des gouvernements nationaux et locaux ainsi que la communauté scientifique locale et nationale, auront l'occasion d'interagir, d'étudier les options possibles pour le futur, et de définir ensemble les objectifs locaux et nationaux, afin d'aligner les systèmes alimentaires sur les ODD d'ici à 2030. Ce faisant, ils réagiront aux analyses et prévisions des experts, ainsi qu'aux propositions de transformation et de compromis associés à la mise en œuvre. Ces éléments seront fournis par le Groupe scientifique et les pistes d'action du Sommet. Le travail effectué en préparation du Sommet sera crucial, car les efforts nationaux visant à adapter les systèmes alimentaires - en accord avec la voie nationale - seront poursuivis dans les pays au cours de la prochaine décennie. Grâce à l'implication de parties prenantes aussi variées, les actions liées à la voie devraient être fortement soutenues par les parties prenantes locales, nationales, régionales et internationales. Elles feront part de leur intention (y compris de leur engagement) à cet égard lors du Sommet de 2021.

Qui sera chargé d'organiser et de lancer les CSSA ?

Dans son invitation initiale aux États membres, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies a demandé à tous les États membres qui prévoient un programme de CSSA de nommer un Coordonnateur des Concertations nationales. Ce Coordonnateur sera chargé d'organiser un programme de Concertations axé sur la transformation des systèmes alimentaires nationaux afin que, d'ici à 2030, ces derniers soient alignés sur les ODD et y contribuent de manière significative. Le Coordonnateur doit veiller à ce que le programme de Concertations contribue à l'élaboration d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables en y impliquant un large éventail de parties prenantes. Ces parties prenantes doivent comprendre tous les acteurs habituellement impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques alimentaires. Le Coordonnateur devra encourager une approche intégrée, interdisciplinaire et exploratoire visant à définir la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables pendant toute la durée des Concertations. Une fois nommé, il sera mis en relation avec le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires via la *Passerelle des Concertations* et aura accès à une assistance en ligne dédiée au soutien des Concertations.

Il pourra décider de créer un groupe informel afin de soutenir l'organisation des Concertations. Le groupe organisateur pourra inclure les « Champions des systèmes alimentaires » du pays en question, ainsi que des responsables d'un petit nombre de parties prenantes. Il pourra également inclure des individus prêts à aider le Coordonnateur à organiser les Concertations. Dans les pays où le système des Nations Unies est présent, le groupe organisateur pourra inclure le Coordonnateur résident des Nations Unies et des membres de l'équipe pays des Nations Unies. Le Coordonnateur des Concertations, le Coordonnateur résident et l'équipe pays de l'ONU, tous les autres membres du groupe organisateur, ainsi que toutes les personnes intéressées pourront être conseillés pour l'organisation du programme de Concertation des États membres par le biais du site internet de la *Passerelle des Concertations*. Il conviendra aussi de déterminer rapidement si les Concertations en présentiel sont possibles ; si ce n'est pas le cas, elles pourront se dérouler de manière virtuelle. Des outils et une formation spécifique aux deux approches seront disponibles sur la *Passerelle des Concertations*.

Quelles ressources seront disponibles pour soutenir le Coordonnateur et pour relier les Concertations aux autres axes de travail du Sommet ?

Avant le début de la première étape des Concertations, le Coordonnateur des États membres recevra des documents d'information sur le Sommet (notamment concernant les pistes d'action, le Groupe scientifique, le réseau de champions et la plate-forme numérique) ainsi que sur les programmes des Concertations nationales, mondiales et indépendantes. Le Coordonnateur recevra également des documents de référence avec des conseils sur la manière d'encourager les différentes parties prenantes à participer avec aisance aux concertations. Cela comprendra un résumé des informations susceptibles d'encourager les discussions sur les

systèmes alimentaires nationaux entre les parties prenantes, et des conseils pour l'élaboration d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. Le Coordonnateur découvrira le site web de la Passerelle des Concertations, les manuels de référence sur les concertations et les possibilités de formation pour les coordonnateurs, les animateurs, et les facilitateurs, ainsi que l'assistance en ligne. Il sera également informé des opportunités de relier les concertations des États membres avec les autres axes de travail du Sommet, et sera invité à établir des liens avec ces axes de travail et les autres Concertations des États membres.

Quand les trois étapes des CSSA se dérouleront-elles ?

Il est préférable que les CSSA se déroulent en trois étapes au cours des mois précédant le Sommet, de la façon suivante :

- Première étape - Initier l'engagement national dans la préparation du Sommet - entre novembre et décembre 2020.
- Deuxième étape - Explorations approfondies pour la transformation du système alimentaire - entre janvier et avril 2021.
- Troisième étape - Consolidation des objectifs nationaux pour la transformation du système alimentaire et déclarations d'intention des parties prenantes - entre mai et juin 2021.

Les trois étapes devront être achevées avant la réunion de préparation du Sommet au niveau ministériel qui devrait avoir lieu en juillet 2021. Les États membres sont également invités à planifier une quatrième étape de Concertations après le Sommet afin de profiter de l'élan et des engagements pour faire évoluer leurs systèmes alimentaires.

Quel est l'intérêt pour un État membre d'organiser des Concertations SSA ?

Chaque État membre qui organise des CSSA peut s'engager dans un effort plus large qui vise à rendre les systèmes alimentaires durables, et ce de plusieurs manières. Premièrement, les Concertations offrent aux parties prenantes la possibilité de contribuer directement à la durabilité de leurs systèmes alimentaires nationaux au cours de la prochaine décennie, et donc à la réalisation des ODD. Deuxièmement, les Concertations permettent d'examiner les propositions formulées par les différents groupes de travail chargés de la préparation du Sommet (en particulier le Groupe scientifique et les pistes d'action). Ces propositions peuvent être examinées dans le contexte national et les résultats de cette analyse peuvent être mis à la disposition de ces groupes de travail par le biais du *Formulaire de compte-rendu* sur les concertations. Troisièmement, au cours des Concertations, les participants peuvent indiquer ce qu'ils ont l'intention de faire (et s'engagent à faire) en accord avec la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. Les Concertations permettent de s'assurer que le Sommet reflète les ambitions nationales et que les efforts nationaux bénéficient du processus de préparation du Sommet.

Comment les CSSA s'appuient-elles sur les initiatives nationales existantes pour faire évoluer les systèmes alimentaires ?

Le programme de Concertations des États membres contribuera à définir des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables de manière à refléter l'ensemble des Objectifs de Développement Durable. Les Concertations s'appuieront sur les initiatives locales et nationales existantes. Dans de nombreux pays, un grand nombre de parties prenantes et de territoires travaillent à rendre les systèmes alimentaires durables, parfois depuis des décennies. De nombreuses parties prenantes soutiennent déjà des approches particulières qui contribuent à rendre les systèmes alimentaires durables à l'échelle nationale, et certaines se concentrent spécifiquement sur les objectifs du Sommet. Les efforts actuels de ces parties prenantes seront importants et précieux pour préparer les Concertations des États membres et veiller à les rendre aussi productives que possible.

Que se passe-t-il lors de la première étape d'un programme de Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ?

Un Animateur de concertation est désigné pour diriger chaque Concertation pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Il doit disposer de bonnes connaissances sur les questions relatives aux systèmes alimentaires, et d'une expérience en matière de gestion de multiples acteurs et, idéalement, connaître au moins quelques-unes des parties prenantes impliquées. En collaboration avec le Coordonnateur, l'Animateur décide si la Concertation aura lieu en présentiel ou de manière virtuelle (par le biais d'une plateforme en ligne).

Le Coordonnateur des Concertations des États membres travaille ensuite avec l'Animateur afin d'identifier 30 à 100 participants qui seront invités à prendre part à la première étape du programme des Concertations des États membres. Les participants mettront en lumière les différents avantages des systèmes alimentaires nationaux. Généralement, il y aura un mélange de législateurs et de responsables politiques, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau des autorités locales, mais aussi des représentants des communautés locales, des chefs traditionnels et du secteur privé.

Parmi les participants, on trouvera des représentants :

- de producteurs de denrées alimentaires (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, horticulteurs, forestiers), y compris des représentants de petits exploitants, de producteurs spécialisés et d'ouvriers agricoles ;
- de la chaîne de transformation des denrées alimentaires et d'organisations représentant les travailleurs au sein de celles-ci ;
- d'associations de petites, moyennes et grandes entreprises des systèmes alimentaires (y compris des entreprises impliquées dans la production, la transformation, la commercialisation, la distribution et la vente au détail) ainsi que des représentants de leurs employés et fournisseurs, le cas échéant ;
- d'organisations de la société civile (notamment des groupes de jeunes et de femmes, de peuples autochtones, de consommateurs, de l'environnement et du bien-être) ;
- d'organismes scientifiques et institutions universitaires ;
- d'écoles et autres établissements d'enseignement ;
- de la restauration et de l'hôtellerie, (notamment les chefs cuisiniers) ;
- d'organismes de réglementation et de contrôle
- de groupes de marketing et de communication.

Des représentants de toutes les parties prenantes impliquées dans les systèmes alimentaires seront invités, y compris ceux qui ne participent habituellement pas à ces événements (peut-être en raison de leur isolement ou du manque de ressources).

Le Coordonnateur peut consulter les membres du groupe organisateur de la Concertation nationale afin de définir les parties à inviter. Dans la pratique, certaines peuvent souhaiter en savoir plus sur le processus avant de décider d'y participer ou non. Tout doit être mis en œuvre pour garantir la diversité, ce qui implique de disposer d'une liste de réserve par groupe de parties prenantes.

Le Coordonnateur et l'Animateur travaillent avec la liste de ceux qui ont accepté l'invitation et les divisent en groupes mixtes de huit personnes maximum, lesquelles travailleront au sein de groupes de discussion, aux tables de concertation (si les concertations ont lieu en présentiel), ou dans des salles de réunion virtuelles (en cas de concertations virtuelles). Les collaborateurs ou les personnes issus de domaines et d'expériences similaires sont affectés à différents groupes de discussion. Il y en a toujours qui annulent leur participation à la dernière minute et d'autres qui arrivent à l'improviste. Des ajustements sont à prévoir jusqu'au début de la Concertation.

L'Animateur sera en contact avec les participants bien avant la Concertation, et s'assure que les sujets de discussion abordés à chaque table de Concertation sont préparés (et compréhensibles). Il donne des instructions sur le déroulement de la Concertation et précise les types de résultats attendus. Il propose des ressources documentaires (écrites ou vidéo) sur le sujet abordé (idéalement, certaines proviendront des

autres volets de travail du Sommet) et, enfin, le support sur lequel les résultats des discussions seront consignés. Les participants à chaque table de concertation échangent dans la langue qui leur convient le mieux. Parfois, ils sont accompagnés d'interprètes pour faciliter la communication.

L'Animateur nomme un Facilitateur pour chaque groupe de discussion. Le rôle de ce dernier est d'encourager les participants à explorer la question et à développer les résultats de leur groupe de discussion. Le Facilitateur veille à ce que tous les participants aient la possibilité de participer et à ce que les autres écoutent leurs points de vue. Des Facilitateurs sont également nécessaires pour les Concertations virtuelles.

Juste avant le début d'une Concertation, l'Animateur rencontre les Facilitateurs pour leur expliquer leur rôle. Au début de la Concertation, l'Animateur aura rencontré tous les participants et, décrit en quelques minutes le but de la Concertation qui est de contribuer à l'élaboration d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et à la préparation du Sommet. L'Animateur explique que le temps de discussion de chaque groupe sera compris entre 60 et 90 minutes. À la fin de cette session, chaque Facilitateur prend cinq minutes pour résumer brièvement aux autres participants l'avancée des discussions et les impressions de son groupe. L'Animateur résume ensuite les résultats des différents groupes de discussion et encourage les participants à poursuivre les échanges, en donnant l'occasion aux responsables présents de commenter ce qu'ils ont entendu et ressenti. Avant la fin de cette première étape des Concertations, les participants indiquent s'ils acceptent de rester en contact et de s'engager dans la ou les étape(s) suivante(s) des CSSA.

Le Facilitateur est chargé de remplir le formulaire des résultats des groupes de discussion. Ces formulaires sont utilisés par l'Animateur pour élaborer le rapport de synthèse des discussions de tous les groupes. Aucune déclaration n'est attribuée à des personnes en particulier. L'Animateur rassemble les formulaires de tous les groupes de discussion et travaille avec le Facilitateur pour préparer le rapport relatif à l'événement de Concertation dans son ensemble, qui est mis à la disposition de tous les participants. Le Coordonnateur veille à ce que les extraits pertinents du rapport de Concertation soient téléchargés dans le formulaire de compte-rendu officiel sur le site internet de la *Passerelle des Concertations*. Le rapport complet d'un événement de Concertation peut être téléchargé en pièce jointe au formulaire de compte-rendu, avec des photos, des vidéos, des présentations ou d'autres éléments associés à l'événement de Concertation. Le Coordonnateur s'appuie également sur les rapports des Concertations précédentes pour préparer la prochaine étape de la progression des Concertations nationales. Les formulaires de compte-rendu et les rapports des Concertations servent de base à la synthèse globale des Concertations des États membres qui sera préparée pour le Secrétariat du Sommet.

Une formation et un encadrement spécifiques seront proposés aux Coordonnateurs, aux Animateurs et aux Facilitateurs des Concertations des États membres pour le Sommet, avec un réseau d'assistance conçu spécialement pour les Coordonnateurs.

Les réponses aux questions suivantes sont en cours de préparation :

Que se passe-t-il lors de la deuxième phase des CSSA ?

Que se passe-t-il lors de la troisième étape des CSSA ?

Quels sont les problèmes à anticiper ? Comment seront-ils évités et/ou résolus ?

Comment les personnes et les groupes non impliqués dans les CSSA peuvent-ils apporter leur contribution au Sommet ?